

Timbre-poste en commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962

10^{ème} législature

**Question écrite n° 13670 de M. Jean-Patrick Courtois
(Saône-et-Loire - UMP)**

publiée dans le JO Sénat du 08/02/1996 - page 244

M. Jean-Patrick Courtois appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur la création d'un timbre-poste commémorant le cessez-le-feu du 19 mars 1962 et pour rendre hommage aux anciens combattants en Afrique du Nord. Il relève, en effet, que, malgré des démarches constantes et renouvelées depuis plus de vingt ans, aucun timbre commémoratif n'est venu rendre hommage à cette génération de combattants, notamment à l'occasion des anniversaires de cessez-le-feu en Algérie. Il demande donc si le trente-cinquième anniversaire de cet événement, en 1997, verra l'émission d'un timbre commémoratif dédié à nos combattants en Afrique du Nord.

Réponse du ministère : Poste

publiée dans le JO Sénat du 27/06/1996 - page 1605

Réponse. - Le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace partage la volonté de l'honorable parlementaire de rendre hommage aux combattants français en Afrique du Nord entre 1952 et 1962. Cette initiative répond à de nombreuses demandes qu'un timbre-poste soit émis afin d'honorer les combattants français en Afrique du Nord, c'est-à-dire non seulement en Algérie mais aussi au Maroc et en Tunisie, au cours de la période allant de 1952 à 1962. Des timbres ont au demeurant déjà été émis par le passé pour rendre hommage aux harkis et aux rapatriés. Le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre a par ailleurs fait connaître tout l'intérêt qu'il portait à une telle émission en 1997. Les émissions de timbres-poste sont groupées en programmes annuels dont la composition est fixée par arrêté ministériel, au cours de l'année précédant celle de leur exécution, après avis de la commission des programmes philatéliques chargée d'opérer une sélection parmi toutes les suggestions reçues. Le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace assure l'honorable parlementaire qu'il veillera à ce qu'une suite favorable soit donnée à la demande d'émission d'un timbre commémorant le sacrifice des combattants morts en Algérie, au Maroc et en Tunisie entre 1952 et 1962, qui fera l'objet d'un examen par la commission des programmes philatéliques, lors de sa réunion consacrée à la préparation du programme pour 1997, dans des prochains jours. Afin de lever toute ambiguïté qui pourrait subsister, le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace souhaite toutefois préciser que ce timbre ne commémorera ni le cessez-le-feu en Algérie ni la date du 19 mars 1962.